

le Bon Allemand et plus connu à Lyon sous le nom de l'Homme de la Roche, comme tutrice de David de Cléberg, leur fils.

En 1556, il y eut aveu fait par David de Cléberg, baron de Saint-Trivier, par lequel il reconnut tenir en hommage et fief du roi de France la justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère de la baronnie de Saint-Trivier, élevée à quatre piliers, pour laquelle exercer il avait châtelain, juge ordinaire, juge d'appaux, greffier, pouvoir de créer et instituer notaires, sergents, procureurs et autres officiers, et permission de donner toutes lettres de sauvegarde, plaintes et sceaux aux chartes, titres et contrats; item les droits de mutation, de nouveau prieur et curé et autres patronages, les quatre foires publiques chacun an et jour de marché à chacune semaine, poids, aunes, mesures, passages, péages, laydes, copponages, ban d'août et mars, droits de chacepollerie, châteltenies, clames, marque de poids et mesures.

Il y eut un grand procès, en ce temps-ci, entre le seigneur et les habitants de Saint-Trivier et Pierre Gueydon, Claude Véty, Antoine Bugnet et leurs consorts. Ces particuliers avaient été imposés aux rôles des dons ou rentes, impositions de Saint-Trivier. Ils prétendaient n'y devoir pas être compris, parce qu'ils l'étaient dans ceux du Châtelard. Les habitants de Saint-Trivier, pour soutenir leur imposition, mirent en fait que leur châteltenie était limitée. que leur seigneur y avait toute justice, que si le justiciable d'un autre seigneur venait s'y établir, il devenait justiciable du seigneur Saint-Trivier, que si ces particuliers étaient compris dans les rôles du Châtelard, cela avait été fait en l'absence des seigneurs de Saint-Trivier, cette terre étant tombée entre les mains de dames dont les maris avaient négligé les droits, parce qu'ils avaient été presque toujours à la guerre, et qu'ainsi les impositions que les officiers du Châtelard faisaient sur eux et l'exercice de la justice qu'ils y faisaient étaient de pures usurpations. Il y